

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 311 accordant une permission d'absence à Abdi Dembil.

n° 311

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
25 mars 1948

Numéro JO  
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro  
31 mars 1948

### VISAS

**Vul'**ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vul'**arrêté n° 117 du 8 février 1917 portant réorganisation et recrutement du personnel des cadres locaux autochtones en Côte française des Somalis

**Vul'a** demande en date du 17 mars 1917 de Ali Dembil, opérateur radio à la station cotière de T. S. F.

**Vul'**avis favorable du chef du service des P. T. T.,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Aichaa, est accordée à Abdi Dembil, opérateur radio, 17 échelon à la station côtière de Djibouti. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 22 mars 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. Siriex.**